

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE EN RÉSIDENCE DE CHACUN DES MEMBRES DU COMITÉ  
LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Sont présents:

Mesdames Nathalie Delmaire, Eve Drouin, Annie Houle, messieurs, Réal Déry, Pierre Guyon, Denis Huberdeau, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 26 AOÛT 2020**

Il est proposé par madame Ève Drouin et unanimement résolu que le rapport du 26 août 2020 soit accepté tel que rédigé.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :  
MANON ROSS**

Considérant la demande de dérogation mineure de madame Manon Ross concernant la reconnaissance d'une construction (garage détaché) situé à 9.06 mètres au lieu de 10 mètres;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage

Considérant que cette demande est conforme au plan d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :  
CHRISTIAN VERVILLE**

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Verville concernant l'agrandissement d'une résidence dont la marge latérale droite sera de 1,6 mètre au lieu de 2 mètres sur le coin arrière du garage;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage

Considérant que cette demande est conforme au plan d'urbanisme;

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. CHRISTIAN VERVILLE  
AGRANDISSEMENT; LOT 5 311 587**

Considérant la demande de monsieur Christian Verville relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 587 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 20h45

Yvon Tardy  
Secrétaire du comité et  
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers  
Président du comité